

On me permettra cette parenthèse, car je veux rendre hommage, en cette enceinte, à M. Jacques Bernier, confère en droit, ami personnel, et ancien chef de cabinet du ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a été tué à Oka, en avril dernier, par un individu qui conduisait sa voiture en état d'ivresse, qui n'avait pas de permis de conduire, ce dernier ayant été suspendu à la suite de trois accidents d'automobile graves, dans des conditions semblables, alors qu'il était en état d'ébriété. Je pense que c'est là un acte criminel de la part de cet individu, qui est allé faucher la vie de M. Jacques Bernier.

Je veux qu'il soit consigné dans le compte rendu des débats de la Chambre des communes que M. Jacques Bernier, jeune Québécois d'une intelligence remarquable et d'un talent indiscutable, a passé plus d'une année de sa courte vie à travailler ici, à Ottawa, au sein du gouvernement fédéral, plus particulièrement au service de l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen).

Pendant ce court laps de temps, il a éloquentement prouvé qu'un jeune Canadien français compétent, qui n'a pas le complexe de vaincu, peut s'imposer à Ottawa et gagner le respect et l'admiration de tous ceux pour qui et avec qui il travaille.

M. Jacques Bernier, âgé de 30 ans, est une victime de la route. Sa femme et ses jeunes enfants sont privés d'un être cher. Notre pays a perdu un jeune homme promis à un avenir des plus brillant. Il devait d'ailleurs être nommé incessamment sous-ministre-adjoint au ministère du Commerce et de l'Industrie de la province de Québec.

M. Jacques Bernier jouissait de l'amitié d'hommes d'affaires aussi reconnus que MM. Jean-Louis Lévesque et Paul Desmarais, d'hommes politiques québécois aussi connus que les honorables Jean-Paul Beaudry et Mario Beaulieu, d'hommes politiques canadiens aussi importants que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et celui des Transports (M. Richardson).

Grâce à son talent, à son ardeur au travail et à l'aide de ses amis, il aurait pu se tailler une carrière enviable dans le monde des affaires ou en politique. Voilà une victime d'un acte criminel. La compensation que le gouvernement pourra fixer ne réparera évidemment pas tout le tort causé.

J'ai voulu donner cet exemple pour démontrer jusqu'à quel point il est important de s'occuper des victimes d'actes criminels, afin que, même si des citoyens sont disparus, leur épouse et leurs enfants puissent retirer une indemnité de la société et continuent à vivre dans de meilleures conditions c'est-à-dire

[M. Ouellet.]

mieux que si rien n'était prévu pour eux dans des cas semblables.

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le président, vous avez déjà deviné que le ministre de la Justice (M. Turner) et moi-même avons beaucoup de sympathie non seulement pour le cas particulier dont a parlé l'honorable député de Papineau, mais aussi pour le principe exposé par ce dernier.

Le ministère de la Justice sait déjà que des lois existent non seulement dans les pays étrangers, mais ici même au Canada, dans certaines provinces, pour indemniser les victimes. Je mentionnerai l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et même le Québec, où existe actuellement une loi spéciale visant à couvrir les cas de victimes de chauffards ou de criminels.

Mais je dirai davantage. C'est que le souci de l'honorable ministre va beaucoup plus loin, car il entend saisir les procureurs généraux des provinces de ce problème excessivement important de l'indemnisation des victimes des criminels.

Indemnité signifie d'abord dommages-intérêts civils et relève par conséquent de la juridiction provinciale. Ceci ne signifie pas que le ministre de la Justice croit que le gouvernement fédéral a aussi une part de responsabilité, mais uniquement que, conjointement avec les provinces, ce problème pourra être réglé.

Alors, dès les prochaines conférences que nous aurons avec les procureurs généraux des provinces, le ministre de la Justice entend saisir ces derniers de ce problème absolument vital, essentiel et présent de la nécessité de faire verser cette indemnisation et aussi de saisir peut-être le nouveau comité sur l'uniformisation des lois en vue de trouver une solution à ce problème.

Dans le cas particulier qui nous occupe ce soir, je peux dire à l'honorable député de Papineau que le ministre et moi-même partageons la sympathie qu'il éprouve envers cette victime et toutes les autres.

[Traduction]

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE—LES POUSSIERS PROVENANT DES EXPÉDITIONS
PAR LE PORT DE VANCOUVER

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé l'autre jour au ministre des Transports (M. Jamieson) de donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne tolérerait pas la pollution atmosphérique par les poussières qui pourraient provenir de la future expansion des Neptune Terminals sur le terrain du Conseil des ports nationaux, dans la région de Burrard Inlet dans le Sud de la Colombie-Britannique.